

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 janvier 2014

---

PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE - (N° 1628)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
Mme Sas

-----

**TITRE**

Substituer aux mots :

« à la programmation et à la gouvernance des finances publiques »

les mots :

« aux lois de finances ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

il s'agit d'un amendement de conséquence puisque les amendements déposés précédemment modifient désormais la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et non plus la loi organique relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques.